

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	2	14

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de juin,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la
présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **23 juin 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Virginie BACLET (pouvoir à Catherine THOINON), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Aurélien SICARD, Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2023.06.28.04

OBJET : Station d'épuration de Thol – Approbation du mémoire explicatif et estimatif (PRO).

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des avancées du dossier relatif aux études préalables à la construction d'une nouvelle station à Thol.

Il présente le mémoire déposé par le cabinet MONTMASSON (notice explicative et estimative).

A cette étape le conseil municipal doit se prononcer sur la validation du projet, estimé à 3 708 772 € HT, travaux, prestations annexes et provision pour révision de prix inclus.

Il invite le conseil municipal à se prononcer en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le dossier de projet établi par le cabinet MONTMASSON concernant la construction de la nouvelle station d'épuration de Thol.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

